



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2022

Le vingt-quatre février deux mil vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TRÉMÉVEN, sous la présidence de Madame Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 18 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : CAUDAN Monique, AUFFRET Annie, BLAUHELLIG Sandra, DAVID Anthony, DERRIEN Dominique, FOUCHER Aurélie, HELOU Roland, KERVEADOU Dominique, LE DORZE Théodore, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE TUTOUR Joël, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, PRIMAT Alain, QUENTEL Jean-Claude, SIMON Christine, VALEGANT Jérôme.

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination du secrétaire de séance.....	2
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2022	2
3. Legs DANIEL – Autorisation du conseil au maire de procéder à la vente des biens immobiliers de Kermec, suite au résultat de l'appel à candidatures	3
4. Composition des commissions communales.....	4
5. Référents et délégués communaux auprès d'organismes extérieurs.....	5
6. Délégués de la commune dans les commissions intercommunales	6
7. Election d'un nouveau membre élu au Conseil d'Administration du CCAS.....	7
8. Recrutement d'un contrat aidé aux services techniques	8
9. Convention de groupement d'achat avec Quimperlé Communauté pour le matériel informatique	10
10. Convention de groupement d'achat avec Quimperlé Communauté pour le matériel informatique.....	10
11. Questions diverses.....	13
a) Point sur la cantine à 1€	13
b) Vente des biens immobiliers issus du legs DANIEL.....	13
c) Horaires des déchetteries.....	13
10. Quart d'heure citoyen	13

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil désigne Madame Aurélie FOUCHER comme secrétaire de séance et Monsieur Thomas LASBLEIS, Secrétaire Général de Mairie, comme secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2022

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2022.

Monsieur Alain PRIMAT souhaite ajouter, dans son intervention lors des questions diverses, concernant les horaires des déchetteries, au dernier paragraphe, que la décision de modifier les horaires n'est pas que le fait du VALCOR, mais aussi de Quimperlé Communauté : « Monsieur Alain PRIMAT regrette cette décision du VALCOR *et de Quimperlé Communauté* motivée par le souci de réaliser des économies et d'empêcher la venue d'usagers de territoires limitrophes. »

Monsieur Bernard LE GOFF est surpris par la retranscription de ses propos dans le compte-rendu notamment dans le point 4 : il est indiqué : « Il estime que conserver ces biens dans le patrimoine de la commune afin de les proposer à la location serait une opération plus rentable pour la commune que la vente et que l'investissement nécessaire pour réhabiliter les bâtiments serait supportable pour les finances communales » et souhaite que le terme « supportable » soit remplacé par « possible et rentable ».

Monsieur Bernard LE GOFF rappelle également qu'il avait évoqué la question des indemnités de fonction des élus en questions diverses lors du dernier conseil et indique qu'il n'avait pas entendu la réponse prêtée au maire sur le procès-verbal.

Madame Christine SIMON souhaite évoquer la question du temps de travail des agents communaux et de l'obligation réglementaire de le fixer à 1607 heures, au sujet de laquelle il lui avait été répondu qu'aucune délibération n'était nécessaire car le temps de travail était déjà de 1607 heures. Elle indique avoir contacté le Centre de Gestion du Finistère à ce sujet et avoir une réponse écrite de leur part certifiant l'absolue nécessité de délibérer à ce sujet.

Monsieur Bernard LE GOFF souhaite savoir dans quelle commission Finances – Achats – Personnel Communal ce point a été abordé car il n'en a pas trouvé trace dans les comptes-rendus de la commission.

Madame Christel LOUVEL indique qu'elle souhaiterait pouvoir disposer des procès-verbaux du conseil municipal plus tôt : en effet, le compte-rendu de la précédente séance du conseil n'a été transmis qu'avec les convocations pour la présente séance et elle estime qu'il ne s'agit pas d'un délai suffisant. Madame le Maire

répond que le nécessaire sera fait pour que les procès-verbaux soient transmis plus rapidement aux conseillers.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté par 16 voix pour et 3 voix contre (Bernard LE GOFF, Christel LOUVEL, Christine SIMON).

3. Legs DANIEL – Autorisation du conseil au maire de procéder à la vente des biens immobiliers de Kermec, suite au résultat de l'appel à candidatures

(visé par la Préfecture le 02/03/2022 – Affiché en mairie le 14/03/2022)

Madame le Maire indique que, suite à la délibération du 13 janvier 2022 attribuant les biens immobiliers de Kermec à Mme et M. Natacha et Sébastien BRISHOUAL, il est nécessaire de délibérer formellement pour autoriser la vente des biens en question.

Il a été convenu que le four à pain, situé à l'angle sud-est de la propriété, ferait l'objet d'un bornage pour être dissocié des biens à vendre et restera propriété de la commune, sans que cela ne diminue le prix de vente. Les frais de bornage seront à la charge de la commune.

Il a été convenu que le pressoir, situé dans un appartement du logement, sera vendu avec les biens immobiliers. Une convention sera conclue avec les futurs propriétaires pour mettre en valeur et mettre à disposition des associations, le cas échéant, cet élément de patrimoine.

Il est donc proposé de valider la vente aux conjoints BRISHOUAL, pour un montant de 230 000 €, des biens immobiliers constituant les lots 1 et 2 de l'appel à candidatures lancé en 2021, soit :

Parcelle	Adresse	Surface (m ²)	Bâti
C 329	Kermec	18 950	Non
C 340	Kermec	11 515	Non
C 353	Kermec	2 510	Non
C 359	Kermec	2 040	Oui
C 360	Kermec	1 154	Non
C 1268	Kermec	12 731	Non

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n°2021-002 en date du 11 février 2021 pour lancer un appel à candidatures pour la vente d'une partie des biens immobiliers situés à Kermec et issus du legs DANIEL ;

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de Quimper, en date du 4 mai 2021 ;

VU la délibération n°2022-001 en date du 13 janvier 2022 attribuant à Madame et Monsieur Natacha et Sébastien BRISHOUAL les lots 1 et 2 définis dans l'appel à candidatures ;

VU l'avis favorable de la commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 15 février 2022 ;

Après en avoir délibéré :

VALIDE la vente des biens immobiliers issus du legs effectué par Monsieur Joseph DANIEL au profit de la commune et listés ci-dessus, pour un montant de 230 000 €, à Madame et Monsieur Natacha et Sébastien BRISHOUAL, en précisant que le four à pain sera dissocié des biens vendus et restera propriété communale et que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et notamment le ou les actes de vente.

Vote :

- 16 voix pour
- 3 voix contre (Bernard LE GOFF, Christel LOUVEL, Christine SIMON)
- 0 abstention

4. Composition des commissions communales

(visé par la Préfecture le 02/03/2022 – Affiché en mairie le 14/03/2022)

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire, suite aux démissions de Florence LE BERRE et Lénaïc ROBIN, et à l'entrée au conseil municipal de Dominique KERVEADOU et Alain PRIMAT, de revoir la composition des commissions pour intégrer les conseillers entrants et de nommer des référents sur les postes devenus de fait vacants.

Mme Dominique KERVEADOU a fait part de son choix d'intégrer la commission Culture – Communication en remplacement de Florence LE BERRE.

Monsieur Alain PRIMAT a fait part de son souhait d'intégrer la commission Finances, Achats, Personnel Communal, en tant que titulaire et la commission Travaux, Urbanisme, Agriculture, en tant que suppléant, en remplacement de Lénaïc ROBIN.

Madame Christel LOUVEL fait remarquer qu'il est mentionné, sur la note de synthèse pour le conseil, que les adjoints sont présidents des commissions. Elle rappelle que le maire préside de droit les commissions. Monsieur Bernard LE GOFF rappelle également que les commissions doivent élire lors de leur première séance

leur vice-président. Madame Aurélie FOUCHER indique que cet oubli sera réparé lors des prochaines séances des commissions.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 15 février 2022 ;

Après en avoir délibéré :

FIXE comme suit la composition des commissions municipales :

Finances – Achats – Personnel communal

Membres : Jean-Claude QUENTEL, Dominique DERRIEN, Joël LE TUTOUR, Anthony DAVID, Ludovic PENSEC, Alain PRIMAT (suppléant : Bernard LE GOFF)

Communication – Culture – Animation – Technologie numérique

Membres : Aurélie FOUCHER, Sandra BLAUHELLIG, Cathy PRAT, Dominique KERVEADOU, Jérôme VALEGANT, Christine SIMON (suppléante : Christel LOUVEL)

Affaires scolaires – Jeunesse – Sports

Membres : Dominique DERRIEN, Sandra BLAUHELLIG, Aurélie FOUCHER, Annie AUFFRET, Muriel LE GUILLOUX, Christel LOUVEL (suppléante : Christine SIMON)

Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux

Membres : Muriel LE GUILLOUX, Théodore LE DORZE, Roland HELOU, Ludovic PENSEC, Anthony DAVID, Jérôme VALEGANT, Bernard LE GOFF (suppléant : Alain PRIMAT).

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

5. Référents et délégués communaux auprès d'organismes extérieurs

(visé par la Préfecture le 02/03/2022 – Affiché en mairie le 14/03/2022)

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire, suite aux démissions de Florence LE BERRE et Lénaïc ROBIN, et à l'entrée au conseil municipal de Dominique KERVEADOU et Alain PRIMAT, de revoir la composition des commissions pour intégrer les conseillers entrants et de nommer des référents sur les postes devenus de fait vacants.

Madame Dominique KERVEADOU a fait part de son choix d'intégrer la commission Culture – Communication en remplacement de Florence LE BERRE.

Madame Florence LE BERRE était référente ou déléguée désignée par le conseil municipal pour le représenter auprès de plusieurs organismes. Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 15 février 2022 ;

Après en avoir délibéré :

NOMME les délégués et référents suivants pour représenter la commune dans les différentes instances et organismes dont elle est membre :

- Comité National d'Action Sociale (CNAS) (1 délégué élu titulaire) : Joël LE TUTOUR

- Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) (2 délégués, 1 titulaire et 1 suppléant) :
 - Titulaire : Aurélie FOUCHER
 - Suppléant : Joël LE TUTOUR

- Référents charte Ya d'ar Brezhoneg (1 délégué élu et 1 délégué agent) :
 - Délégué élu : Jean-Claude QUENTEL
 - Délégué agent : Lise FRAVALO

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

6. Délégués de la commune dans les commissions intercommunales

(visé par la Préfecture le 02/03/2022 – Affiché en mairie le 14/03/2022)

Madame le Maire rappelle que Madame Florence LE BERRE était membre de la commission intercommunale « Culture ». Madame Aurélie FOUCHER a fait part de son souhait d'y participer. Il est donc nécessaire de délibérer pour acter ce remplacement.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 15 février 2022 ;

Après en avoir délibéré :

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour siéger dans les commission communautaires :

Commission	Membres
Ressources	Jean-Claude QUENTEL Dominique DERRIEN
Aménagement	Roland HELOU Bernard LE GOFF
Cadre de vie	Muriel LE GUILLOUX Jean-Claude QUENTEL
Solidarités	Dominique DERRIEN Joël LE TUTOUR
Culture	Aurélie FOUCHER Christine SIMON
Initiatives sociales	Joël LE TUTOUR Sandra BLAUHELLIG
Attractivité	Théodore LE DORZE Christel LOUVEL

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

7. Election d'un nouveau membre élu au Conseil d'Administration du CCAS

(visé par la Préfecture le 02/03/2022 – Affiché en mairie le 14/03/2022)

Madame le Maire explique que Madame Dominique KERVEADOU était auparavant membre du Conseil d'Administration du CCAS en tant que bénévole associative. Du fait de son entrée au Conseil Municipal et afin de respecter la composition réglementaire du conseil d'administration, elle ne peut continuer à y

siéger en tant que représentante d'association et a donc démissionné de cette fonction.

Elle souhaiterait continuer à y participer en tant qu'élue. Madame Aurélie FOUCHER a fait part de son souhait de démissionner du Conseil d'Administration du CCAS, ce qui laisse donc une place vacante. Il est donc nécessaire de procéder à l'élection, lors de cette séance du conseil, d'un nouveau délégué du conseil au conseil d'administration du CCAS.

Madame le Maire propose aux conseillers qui le souhaitent de se porter candidats pour cette élection. Madame Dominique KERVEADOU est la seule conseillère qui se porte candidate pour ce poste.

Considérant que seule Madame Dominique KERVEADOU se présente pour cette élection, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à mains levées pour cette élection.

- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombre de voix obtenus pour Madame Dominique KERVEADOU : 19

Madame Dominique KERVEADOU est donc proclamée membre du conseil d'administration du CCAS.

Madame Christel LOUVEL demande qui sera le nouveau représentant associatif nommé au conseil d'administration du CCAS. Monsieur Joël LE TUTOUR répond qu'une personne est pressentie pour cela et devrait être présente au prochain Conseil d'Administration du CCAS.

8. Recrutement d'un contrat aidé aux services techniques

(visé par la Préfecture le 02/03/2022 – Affiché en mairie le 14/03/2022)

Madame Muriel LE GUILLOUX explique qu'il est envisagé de recruter un agent en contrat aidé (PEC : Parcours Emploi Compétence, dispositif venant se substituer aux anciens CAE-CUI), afin de compléter l'effectif du service.

En effet, du fait du non remplacement d'un agent parti en retraite, les effectifs des services techniques sont passés ces dernières années de 4,8 à 3,8 équivalents temps-plein (ETP). Le programme d'équipement et de mécanisation du service, lancé en 2021, devrait permettre de mieux gérer la charge de travail à terme, mais nécessite un temps pour être déployé (actions d'équipement prévues en 2023 et 2024) et un temps d'adaptation de la part des agents et du service (développement et renforcement de certaines compétences, modifications des modes de travail, etc.).

Il était prévu des renforts ponctuels annuels (1 ETP sur 6 mois chaque année) pour permettre aux services techniques d'absorber la charge de travail annuelle. Le recrutement d'un contrat aidé permettrait de disposer d'un agent sur une période de

12 mois, avec un temps de travail de l'ordre de 30 heures par semaines, pour un coût équivalent.

L'aide financière de l'Etat pour ces postes est comprise entre 35 et 80% du SMIC horaire brut, en fonction du profil de la personne retenue. Il est envisagé de lancer un appel à candidatures d'ici la fin du mois de février afin d'avoir des candidats et de pouvoir effectuer une sélection de profils intéressants.

Il est donc proposé de créer un poste d'agent des services techniques, en contrat aidé, pour une période de 12 mois, à hauteur de 30 heures par semaines. Il sera ainsi possible, en fonction des candidatures reçues, de procéder rapidement au recrutement d'un agent en contrat aidé, afin de renforcer les effectifs des services techniques en vue des printemps / été 2022.

Monsieur Alain PRIMAT rappelle que la commune dispose d'un agent exerçant les fonctions de responsable des services techniques et demande quelle est la répartition de son temps de travail entre travail sur le terrain et travail administratif. Madame Muriel LE GUILLOUX indique que l'agent est à 2/3 sur le terrain et à 1/3 affecté à des tâches administratives.

Monsieur Alain PRIMAT demande si la prise en charge du contrat aidé se fait uniquement sur la base de 20 heures par semaine. Il est répondu qu'il est possible, sous réserve du profil de la personne recrutée, d'avoir une prise en charge étendue jusqu'à 30 heures.

Le Conseil Municipal,

VU la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

VU l'arrêté de la Préfecture de la Région Bretagne du 2 janvier 2019 ;

VU l'avis favorable de la commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 15 février 2022 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE de créer un poste d'agent polyvalent des services techniques en contrat aidé, sous la forme d'un CAE-CUI, à temps partiel, à raison de 30 heures par semaine, pour une durée d'un an ;

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

9. Convention de groupement d'achat avec Quimperlé Communauté pour le matériel informatique

(visé par la Préfecture le 02/03/2022 – Affiché en mairie le 14/03/2022)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL rappelle que la commune de Tréméven est adhérente au service mutualisé informatique de Quimperlé Communauté. Ce service met notamment en œuvre des groupements de commande pour l'informatique et la téléphonie, permettant de bénéficier de matériels performants à des prix compétitifs.

La précédente convention de groupement de commande arrivant à échéance, il est nécessaire de la renouveler. Il est donc proposé de valider ce renouvellement de la convention de groupement de commande, pour continuer à en bénéficier.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 15 février 2022 ;

Après en avoir délibéré :

VALIDE le renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement d'achat avec Quimperlé Communauté pour le matériel informatique ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement d'achat, ses éventuels avenants, ainsi que tous les documents afférents.

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

10. Convention de groupement d'achat avec Quimperlé Communauté pour le matériel informatique

(visé par la Préfecture le 02/03/2022 – Affiché en mairie le 14/03/2022)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL rappelle que l'appel à manifestation d'intérêts pour l'accueil et le recrutement de « Conseillers numériques France Services » encourage la coordination des candidatures des collectivités territoriales afin de mailler au mieux l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, QUIMPERLE COMMUNAUTE, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêts, a émis le souhait de faire bénéficier aux communes membres des services d'un Conseiller numérique France Services. Les missions du Conseiller numérique l'amène en effet à être mobile sur le territoire, au bénéfice d'un plus grand nombre d'habitants. La création de ce poste dans le cadre d'un contrat de projet a été approuvée par délibération lors du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021.

La convention de prestations de service proposée définit l'intervention de QUIMPERLE COMMUNAUTE pour le compte des communes bénéficiaires du dispositif, et fixe les conditions financières de l'offre de services. Lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021, il a été approuvé par délibération que QUIMPERLE COMMUNAUTE assume le coût de l'investissement des équipements attribués au Conseiller numérique, ainsi qu'un montant forfaitaire des coûts de fonctionnement. En l'espèce, la participation des communes correspond à une quote-part du reste à charge de la rémunération du Conseiller numérique non couverte par la subvention de l'État et d'autres organismes.

Dans le cadre de sa mission au sein des communes de l'EPCI, le Conseiller numérique France Services demeure sous l'autorité fonctionnelle de l'EPCI qui l'a recruté.

La commune de QUIMPERLE lauréate de manière indépendante de l'appel à manifestation d'intérêts, s'est dotée d'un poste de Conseiller numérique France Services dans le cadre du projet de création d'un espace labellisé Maison France Services, n'est pas concernée par la convention de prestation et sa participation financière.

Monsieur Jean-Claude QUENTEL précise que la Maison France Services à Quimperlé vient d'entrer au service et permettra de favoriser l'inclusion numérique. Il rappelle qu'il existe, à l'heure actuelle, environ 2000 structures labellisées à ce titre au niveau national et que l'objectif est de parvenir, à terme, à en avoir une par canton.

Monsieur Alain PRIMAT trouve que la feuille de route fixée au futur conseiller numérique est très importante. Monsieur Jean-Claude QUENTEL concède qu'elle est dense.

Madame Christel LOUVEL alerte sur la charge de travail qui sera confiée à la personne recrutée sur ce poste et indique que cela va être compliqué à gérer pour une personne seule. Elle s'interroge sur la capacité à répondre à toutes les demandes ainsi que sur la position qu'adoptera la commune de Tréméven pour le cas où la charge de travail viendrait à augmenter.

Monsieur Jean-Claude QUENTEL répond qu'il s'agit du lancement du service et qu'il faudra attendre d'avoir les retours et de disposer de statistiques sur la fréquentation du service avant de se positionner. Madame le Maire rappelle que l'association AGIRabcd organise une fois par mois des permanences de la Plume Numérique à la médiathèque et que, pour l'instant, ce service n'est pas très utilisé.

Monsieur Alain PRIMAT indique que les conditions de résiliation de la convention lui semblent excessives et que le délai de préavis est trop long. Monsieur Bernard LE GOFF indique qu'il s'agit là de protéger les communes adhérentes pour éviter d'avoir à répercuter des coûts supplémentaires pour le cas où une commune souhaiterait soudainement quitter le service.

Madame Christel LOUVEL abonde en indiquant que l'article prévoyant la résiliation de la convention lui semble difficile à mettre en œuvre au vu du délai de préavis important demandé. Monsieur Alain PRIMAT trouve que l'engagement demandé aux communes porte sur une durée trop longue et s'interroge sur la limitation dans le temps des aides de l'Etat pour ce dispositif, qui ne durent pas plus de 2 ou 3 ans.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 15 février 2022 ;

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de prestations de service entre la commune de Tréméven et Quimperlé Communauté pour la mutualisation d'un poste de conseiller numérique ;

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents et actes afférents à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

- 15 voix pour
- 0 voix contre
- 4 abstentions (Sandra BLAUHELLIG, Dominique DERRIEN, Alain PRIMAT, Jérôme VALEGANT)

11. Questions diverses

a) Point sur la cantine à 1€

Monsieur Joël LE TUTOUR rappelle que le conseil municipal avait délibéré en septembre 2021 afin de modifier les tarifs de la cantine et ainsi pouvoir bénéficier du dispositif « Cantine à 1€ » et des aides financières de l'Etat correspondantes.

Il dresse un premier bilan de ce dispositif depuis la rentrée de septembre 2021 : 37 % des élèves en bénéficient, soit 71 élèves sur les 192 inscrits à l'école. Il rappelle que l'impact financier pour la commune est positif, puisque l'Etat reverse une participation de 3 € pour chaque repas facturé à moins de 1 €.

Monsieur Bernard LE GOFF demande quel est le prix unitaire du repas indiqué sur les factures reçues par les usagers. Il est répondu que les factures mentionnent le prix unitaire facturé aux familles. Monsieur Bernard LE GOFF souhaiterait qu'il soit indiqué, par exemple dans le coût unitaire du repas « 2,65 € payé 0,75 € » afin de ne pas trop éloigner les parents d'élèves du coût de revient d'un repas.

Madame Christel LOUVEL indique qu'il ne faut pas s'habituer à ces tarifs, car ils sont liés au dispositif « Cantine à 1€ » et qu'ils sont susceptibles de changer à l'avenir.

b) Vente des biens immobiliers issus du legs DANIEL

Monsieur Alain PRIMAT souhaiterait, par respect envers Monsieur Joseph DANIEL, que le produit de la vente des biens soit intégré dans un projet en particulier.

Monsieur Jean-Claude QUENTEL indique que cela sera vu dans les dossiers à venir (dont les dossiers budgétaires). L'apport financier issu de cette vente permettra de financer la réalisation de projets d'ampleur.

c) Horaires des déchetteries

Monsieur Alain PRIMAT demande s'il y a eu des retours concernant les récentes modifications d'horaires des déchetteries. Madame Muriel LE GUILLOUX indique que les informations seront remontées au VALCOR.

Monsieur Alain PRIMAT indique qu'il a préparé un communiqué à ce sujet et qu'il le transmettra à la presse. Il trouve que Quimperlé Communauté ne va pas assez vite sur ce sujet.

10. Quart d'heure citoyen

Madame le Maire propose aux citoyens présents dans la salle d'intervenir ou de poser des questions.

Monsieur Dominique GROGNET revient sur le problème des horaires d'ouverture des déchetteries et indique qu'il y aurait déjà 3 postes supprimés.

Monsieur Dominique GROGNET revient sur l'article paru le 22 janvier 2022 dans le Télégramme concernant le projet de chaucidou entre la rue de Kerguestenen et la rue des Pins. Il indique avoir eu l'occasion de circuler sur un chaucidou sur Ploemeur et que cet aménagement lui semble adapté pour des voies avec peu de circulation.

Il indique que sur une voie comme la rue de Kerguestenen ou la rue des Pins, cela reviendra à transformer les cyclistes en chair à canon et que l'effet sera catastrophique.

Madame Muriel LE GUILLOUX explique qu'elle a vu ce genre d'aménagements au niveau de Riec-sur-Bélon, sur la route du Trévoux, et que les choses se passent très bien. Monsieur Jérôme VALEGANT signale que la voirie aménagée en chaucidou, entre Kerampaou et Concarneau, fonctionne très bien également.

Monsieur Théodore LE DORZE ajoute qu'il a pu constater, en tant que pratiquant régulier du vélo, que des craintes sont généralement exprimées lors de l'apparition d'un chaucidou, mais qu'on constate généralement ultérieurement que ça fonctionne très bien.

Monsieur Dominique GROGNET regrette qu'on se retrouve à faire des travaux à cause de la petite proportion d'automobilistes (autour de 15%) qui ne respectent pas les limitations de vitesse.

Le conseil est clos à 19h45.

Emargement des conseillers

CAUDAN Monique	
QUENTEL Jean-Claude	
DERRIEN Dominique	
LE GUILLOUX Muriel	
LE TUTOUR Joël	
FOUCHER Aurélie	
LE DORZE Théodore	
HELOU Roland	
KERVEADOU Dominique	
AUFFRET Annie	
BLAUHELLIG Sandra	
VALEGANT Jérôme	
DAVID Anthony	
PRAT Cathy	
PENSEC Ludovic	
LE GOFF Bernard	
SIMON Christine	
LOUVEL Christel	
PRIMAT Alain	